

# VITESSE

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MOTO 25 POWER



Moto-Club : LE MAILLON

E-mail : peveillard@orange.fr

Téléphone : 0688941647

Organisateur technique : EVEILLARD PASCAL

N° d'épreuve FFM : 756

Date : 23 24 septembre 2023

Lieu : CHATILLON SUR INDRE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Christophe Matuszczak	Licence : 140318
Président du Jury ou Arbitre*	Mathis Megret	Licence : 149415
Membre du Jury	Francis Augendre	Licence : 300025
Membre du Jury	Bernard Joseph	Licence : 105114
Commissaire technique responsable	Francois Dujon	Licence : 046992
Responsable du chronométrage	Désignation à venir	Licence :

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MiniOGP 115cc	7	12	65 à 80cc 2T ou jusqu' à 115	80€ - NJ1, NJ2 et NJ3
MiniOGP 160cc	9	13	jusqu' à 85cc 2T ou 160cc	80€ - NJ, NJ2, NJ3 et NJ3C
Pré MiniOGP	6	12	50cc jusqu'à 115cc	120€ - LEJ, NJ1, NJ2 ou Pa:
Pit Bike 125cc Stock	12		125cc d' origine	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Pit Bike 125cc Full	12		125cc max	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Pit Bike 160cc	12		162cc max80	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Moto25cv	12		jusqu' à 125cc 2T ou 250cc	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
125' s	12		125cc 4T	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Scooter 70cc	14		jusqu' à 70cc	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;

- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour les 2T et 300 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical : DR KAUJACOVIC  
 Nombre de secouristes : 2  
 Hôpital le plus proche : Chateauroux

Nombre d'ambulance(s) : 1  
 Temps de trajet (en min) : 20

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Accès :  
 Nom du site : Champ du Breuil  
 Adresse : 36700 Chon Andre

Caractéristiques :  
 Longueur du circuit : 925  
 Largeur minimum de la piste : 7

**CAPACITÉ VITESSE :**  
 Pendant les essais : 30  
 En manche : 29

**CAPACITÉ ENDURANCE :**  
 Pendant les essais : ...  
 En manche : ...

Nombre d'OCP\* : 8  
 \*Officiels Commissaires de Piste

**⚠ Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.  
 En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 08/06/2023  


**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 29/06/2023  
 Signature numérique de Christine CAILLY  
 Date : 2023.06.29  
 10:08:45 +02'00'



**VISA DE LA FFM**

DATE: 19/07/2023  
 NUMÉRO: 23/0708





N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ 756  
 Moto-Club \_\_\_\_\_ LE MAILLON  
 Date \_\_\_\_\_ 23&24 SEPTEMBRE 2023  
 Lieu \_\_\_\_\_ CHATILLON SUR INDRE (36)

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date \_\_\_\_\_ Samedi 23 septembre

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
		Contrôles administratifs	SAMEDI : 7h45-12h 14h-18h	
		Contrôles techniques	DIMANCHE : 700 - 800	
		Contrôles techniques	SAMEDI : 13h30 - 18h	
			DIMANCHE : 7h00 - 8h00	
8h45	9h00	Essais Libres	Moto25CV / 125's	15m
9h00	9h15	Essais Libres	Scooter 70	15m
9h15	9h30	Essais Libres	Pit Bike 125cc Stock	15m
9h30	9h45	Essais Libres	Pit Bike 125cc Full / Pit Bike 160cc	15m
9h45	10h05	Essais Libres	MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	20m
10h05	10h20	Essais Libres	Moto25CV / 125's	15m
10h20	10h35	Essais Libres	Scooter 70	15m
10h35	10h50	Essais Libres	Pit Bike 125cc Stock	15m
10h50	11h05	Essais Libres	Pit Bike 125cc Full / Pit Bike 160cc	15m
11h05	11h25	Essais Libres	MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	20m
11h25	11h40	Essais Libres	Moto25CV / 125's	15m
11h40	11h55	Essais Libres	Scooter 70	15m
12h15	13h45	Repas		
12h15	13h30		Pré MiniOGP	1h15
13h35	13h50	Essais Libres	Pit Bike 125cc Stock	15m
13h50	14h05	Essais Libres	Pit Bike 125cc Full / Pit Bike 160cc	15m
14h05	14h25	Essais Libres	MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	20m
14h25	14h40	Essais Libres	Moto25CV / 125's	15m
14h40	14h55	Essais Libres	Scooter 70	15m
14h55	15h10	Essais Libres	Pit Bike 125cc Stock	15m
15h10	15h25	Essais Libres	Pit Bike 125cc Full / Pit Bike 160cc	15m

Date Samedi 23 septembre

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15h25	15h55		Pré MiniOGP	30m
16h00	16h20	Essais Libres	MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	15m
16h20	16h35	Essais Libres	Moto25CV / 125's	15m
16h35	16h50	Essais Libres	Scooter 70	15m
16h50	17h05	Essais Libres	Pit Bike 125cc Stock	15m
17h05	17h20	Essais Libres	Pit Bike 125cc Full / Pit Bike 160cc	15m
17h20	17h35	Essais Libres	Moto25CV / 125's	15m
17h35	17h50	Essais Libres	Scooter 70	15m
17h50	18h05	Essais Libres	Pit Bike 125cc Stock	15m
18h05	18h20	Essais Libres	Pit Bike 125cc Full / Pit Bike 160cc	&(m







N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ 756  
 Moto-Club \_\_\_\_\_ LE MAILLON  
 Date \_\_\_\_\_ 23&24 septembre  
 Lieu \_\_\_\_\_ CHATILLON S/INDRE 36

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date \_\_\_\_\_ DIMANCHE

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
		<b>Contrôles administratifs</b>	SAMEDI : 7h45-12h 14h-18h	
		▼	DIMANCHE : 7h00 - 8h00	
		Contrôles techniques	▼ SAMEDI : 13h30 - 18h	
			▼ DIMANCHE : 7h00 - 8h00	
		Briefing pilotes	▼ 8h15 - 8h30	
8h45	9h00	Essais Libres	▼ Moto 25CV / 125's	15m
9h05	9h20	Essais Libres	▼ Scooter 70	15m
9h25	9h40	Essais Chronométrés 1	▼ MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	15m
9h45	10h00	Essais Libres	▼ Pit Bike 125cc Stock	15m
10h05	10h20	Essais Libres	▼ Pit Bike 125cc FULL / Pit Bike 160cc	15m
			▼	
10h25	10h40	Essais Chronométrés	▼ Moto 25CV / 125's	15m
10h45	11h00	Essais Chronométrés	▼ Scooter 70	15m
11h05	11h20	Essais Chronométrés 2	▼ MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	15m
11h25	11h40	Essais Chronométrés	▼ Pit Bike 125cc Stock	15m
11h45	12h00	Essais Chronométrés	▼ Pit Bike 125cc FULL / Pit Bike 160cc	15m
12h00	12h20		▼ SUPERPOLE	20m
12h20	13h45	Repas	▼	
12h20	13h40		▼ Pré MiniOGP	
13h50	14h10	Manche 1	▼ Moto 25CV / 125's	20m
14h15	14h35	Manche 1	▼ Scooter 70	20m
14h40	15h00	Manche 1	▼ MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	20m
15h05	15h25	Manche 1	▼ Pit Bike 125cc Stock	20m
15h30	15h50	Manche 1	▼ Pit Bike 125cc FULL / Pit Bike 160cc	20m

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15h55	16h15	Manche 2	Moto 25CV / 125's	20m
16h20	16h40	Manche 2	Scooter 70	20m
16h45	17h05	Manche 2	MiniOGP 115cc / MiniOGP 160cc	20m
17h10	17h30	Manche 2	Pit Bike 125cc Stock	20m
17h35	17h55	Manche 2	Pit Bike 125cc FULL / Pit Bike 180cc	20m
	18h10	Remise des Prix		
	18h30	Réunion du Jury		









**Attestation d'assurance**  
**Organisation de manifestations**  
(Articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Willis Towers Watson  
Pôle Sports  
Mécaniques

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1, cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**ASSOCIATION CLUB LE MAILLON**  
**48 RUE DE LA FONTAINE BLANCHE**  
**37170 CHAMBRAY LES TOURS**

Ci-après dénommé « l'adhérent », est titulaire d'un contrat N°62574259 ayant pour objet de le garantir contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'organisateur de :

**LIGUE DU CENTRE OGP et PRE MINI OGP MOINS DE 15CV**  
**NATIONALE**

Épreuve FFM n° : **756**

se déroulant à : **CHATILLON SUR INDRE**

du : **23/09/2023** au **24/09/2023**

N° de contrat : **62574259**

Ce contrat, que le Souscripteur s'engage à signer ultérieurement, a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L. 331-10, D. 321-1 à D. 321-5, R.331-30, A. 331-32, A331-17 et A. 331-20 du Code du sport, les risques prévus à l'article R331-30 du Code du sport.

Le contrat couvre lors de la manifestation et ses essais :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non causés aux spectateurs, aux tiers, aux participants à la manifestation, ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur - tous les assurés étant considérés comme tiers entre eux y compris les participants, conformément à l'article L331-10 du Code du sport ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Etat ou des collectivités territoriales pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ;

**Allianz IARD s'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'État et les autorités départementales ou municipales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.**

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive en cas de dommages corporels causés auxdits agents et de dommages au matériel de l'Etat et des collectivités territoriales ;

4°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles, y compris les frais d'urgence, et de préjudice écologique accidentel, y compris les frais de prévention de ce préjudice écologique.



Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties, conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport, sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garantis	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique accidentel	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

Ce contrat est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 23/09/2023 à 0H00 au 24/09/2023 à 24H00.

**La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de la durée figurant ci-dessus et des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère. De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.**

**Toute adjonction autre que les cachets et signature du Représentant d'Allianz IARD est réputée non écrite.**

Fait à Paris La Défense, le **19/07/2023**

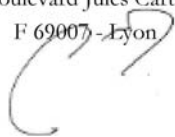
#### Pour la Compagnie

WTW SPORTS MECANIKUES

Bât A2

19 boulevard Jules Carteret

F 69007 - Lyon



Allianz Global Corporate & Specialty SE  
 Succursale en France  
 1 cours Michelet - CS 30051  
 92078 Paris La Défense Cedex  
 487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
 Königinstrasse 28  
 80602 Munich  
 Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312  
 Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
 Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)